

L'an deux mil vingt-cinq, le lundi 16 juin à 14h00, le Conseil Municipal de SAINT-HERBLAIN, dûment convoqué le mardi 10 juin, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil, à la Mairie de Saint-Herblain, sous la présidence de Monsieur Bertrand AFFILÉ, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Bertrand AFFILÉ, Marcel COTTIN, Dominique TALLÉDEC, Christian TALLIO, Frédérique SIMON, Marine DUMÉRIL, Driss SAÏD, Myriam GANDOLPHE, Jérôme SULIM, Hélène CRENN, Jocelyn GENDEK, Baghdadi ZAMOUM, Virginie GRENIER, Nelly LEJEUSNE, Jean-Pierre FROMONTEIL, Liliane NGENDAHAYO, Evelyne ROHO, Alain CHAUVET, Jean-Benjamin ZANG, Françoise DELABY, Jocelyn BUREAU, Léa MARIÉ, Laurent FOUILLOUX, Nadine PIERRE, Christine NOBLET, Jean-François TALLIO, Simon BRUNEAU, Éric BAINVEL, Vincent OTEKPO, Primaël PETIT, Amélie GERMAIN, Matthieu ANNÉREAU, Alexandra JACQUET

EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION : Farida REBOUH pouvoir à Christian TALLIO, Guylaine YHARRASSARRY pouvoir à Nadine PIERRE, Eric COUVEZ pouvoir à Jérôme SULIM, Sarah TENDRON pouvoir à Baghdadi ZAMOUM, Joao DE OLIVEIRA pouvoir à Driss SAÏD, Mohamed HARIZ pouvoir à Jocelyn GENDEK, Bernard FLOC'H pouvoir à Matthieu ANNÉREAU

ABSENTS : Newroz CALHAN, Catherine MANZANARÈS, Sébastien ALIX

QUORUM : 22

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Jean-Benjamin ZANG

DÉLIBÉRATION : 2025-080

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DANS LE CADRE DU COFINANCEMENT DE LA CITÉ ÉDUCATIVE 2025-2026 AU TITRE DE L'ANNÉE 2025

DÉLIBÉRATION : 2025-080
SERVICE : DIRECTION DE L'ÉDUCATION

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DANS LE CADRE DU COFINANCEMENT DE LA CITÉ ÉDUCATIVE 2025-2026 AU TITRE DE L'ANNÉE 2025

RAPPORTEUR : Christian TALLIO

La « Cité Éducative du Grand Bellevue » 2024-2026 a été renouvelée via la signature de la convention cadre 2024-2026, suite au passage au conseil municipal du 7 octobre 2024.

La convention prévoit une tranche d'âge élargie aux 0-25 ans et une participation budgétaire de l'État à hauteur de 350 000 € /an.

Deux priorités locales ont été définies :

1/ Améliorer les trajectoires scolaires et éducatives des 0-25 ans dans une perspective émancipatrice :

- en pointant la mixité sociale, notamment dans les établissements d'enseignement, comme fondation de l'émancipation,
- en travaillant sur l'attractivité des établissements d'enseignement,
- en renforçant la pertinence et la cohérence des projets éducatifs sur tous les temps de vie de l'enfant et du jeune,
- en formant collectivement les acteurs éducatifs.

2/ Accompagner les familles dans la réussite éducative de leur enfant :

- en posant le préalable de l'apprentissage du français,
- en ayant une approche systémique des familles allophones,
- en portant une attention aux familles monoparentales sans les stigmatiser.

A l'appui de ces priorités locales, plusieurs associations ont déposé des projets qui comportent une demande de cofinancements de la part des collectivités et notamment Saint-Herblain, pour l'année civile 2025 ou l'année scolaire 2025/2026.

En parallèle de l'appel à projet, la cité éducative finance des projets au travers du fonds collège, des actions telles que :

- le déploiement des abonnements Youpi pour favoriser le lien école/famille et donner le goût de la lecture aux élèves de MS-GS/CP-CE1 aux écoles de Bellevue Saint-Herblain,
- la mise en place des malles pédagogiques dans les écoles, à destination des familles allophones afin de prêter des jeux éducatifs favorisant le langage à domicile,
- le « sac de livres » dans les crèches de Bellevue Saint-Herblain pour favoriser le lien crèche/famille et soutenir l'expression sous toutes ces formes pour les familles allophones,

Ainsi, la Ville de Saint-Herblain est sollicitée pour le cofinancement de huit projets, pour lesquels le versement d'une subvention est demandé.

Au-delà des crédits spécifiques cité éducative, la Ville de Saint-Herblain soutient des associations au travers des subventions de fonctionnement et/ou du contrat de Ville. Ces subventions sont valorisées dans le cadre de la cité éducative, et sont estimés à hauteur de 30 439 €.

Structures	Projets	Re-conduction	Montant total du projet	Co-financement demandé à Saint-Herblain	Subvention accordée en 2025
AREA (Association pour la Réussite des Étudiants Allophones)	Accompagnement des familles allophones à la scolarité	Oui	139 650 €	5 000 €	3 000 €
L'AFEE (Apprendre le français pour accompagner ses enfants)	Ateliers de français pour les parents du grand Bellevue	Oui	26 000 €	1 500 €	1 500 €
Jet	Cartographie sonore du quartier de Bellevue	Oui	29 700 €	2 500 €	1 000 €
RUSH	Soutien scolaire au collège Renan puis entraînement de rugby le jeudi soir pour les CM1-2	Non	12 000 €	2 000 €	1 000 €
Compagnie Succursale 101	Infiniment grand saison 2 (marionnettes d'ombres pour les tout-petits sous un dôme + formation des pro des multi-accueils et écoles maternelles + spectacle pour les parents)	Oui	17 000 €	3 500 €	1 000 €
AFEV	Accompagnement vers la réussite scolaire via la lecture (AVL) pour les élèves de maternelle GS et CP de Bellevue Nantes et St-Herblain	Oui	48 820 €	2 000 €	800 €
EPE	Café des parents	Non	11 750 €	1 250 €	500 €
Il était un cirque	Projet cirque en milieu scolaire	Non	6 000 €	500 €	500 €
Disquons	Escape Game Cyberviolence	Non	13 850 €	1 500 €	1 500 €

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le versement :

- d'une subvention d'un montant de 3 000 € pour l'association pour la réussite des enfants allophones (AREA) ;
- d'une subvention d'un montant de 1 500 € pour l'association apprendre le français pour accompagner ses enfants (AFEE) ;
- d'une subvention d'un montant de 1 000 € pour l'association Jet ;
- d'une subvention d'un montant de 1 000 € pour l'association RUSH ;
- d'une subvention d'un montant de 1 000 € pour l'association Compagnie Succursale 101 ;
- d'une subvention d'un montant de 800 € pour l'AFEV ;
- d'une subvention d'un montant de 500 € pour l'école des parents et des éducateurs de Loire-Atlantique (EPE) ;
- d'une subvention d'un montant de 500 € pour l'association Il était un cirque ;
- d'une subvention d'un montant de 1500 € pour l'association Disquons.

Les crédits sont inscrits au Budget de la Ville, Imputation 65748 201 43006, Exercice 2025.

Le Conseil, après délibéré, adopte la présente délibération à l'unanimité.

Saint-Herblain le : 16/06/2025

Le secrétaire de séance

Le Maire

Jean-Benjamin ZANG

Bertrand AFFILÉ

Transmise en Préfecture le : 19 juin 2025

Publiée sur le site de la commune de Saint-Herblain le : 19 juin 2025